Conseil des droits de l’homme

48e session du Groupe de travail sur l’Examen périodique universel

**Gambie**

Genève, le 21 janvier 2025

Déclaration de la Suisse

Monsieur le Président,

La Suisse souhaite la bienvenue à la délégation de la Gambie et lui formule les recommandations suivantes :

1. Abroger ou modifier les lois qui restreignent le droit à la liberté d'expression en ligne et hors ligne, conformément aux obligations internationales.
2. Mettre en œuvre les recommandations du livre blanc sur le rapport de la Commission vérité, réconciliation et réparations.
3. Renforcer les mesures visant à lutter efficacement contre la violence à l’égard des femmes et des filles et à éliminer les pratiques préjudiciables, telles que les mutilations génitales féminines et le mariage d’enfants, précoce et forcé.
4. Ratifier et mettre en œuvre le Protocole Facultatif à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.

Je vous remercie.